

Convention de prêt de jeux

1- Emprunteur

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tel. : E-mail :
Statut : Ecoles
Bibliothèques
Autres (préciser) :

reconnais avoir emprunté le (les) jeu(x) suivant(s) :

n°1 :
n°2 :
n°3 :
n°4 :
n°5 :
n°6 :
n°7 :
n°8 :
ce jour :

Ces jeux devront être rendus impérativement à la BDP à Mende (2 bis, rue des Ecoles).....à 17h00.

2-Modalités d'emprunt

2.1- Les jeux

Les jeux sont destinés à tous les usagers de la BDP : particuliers, écoles, bibliothèques, centres de loisirs etc...

2.2- La durée de prêt

Les jeux peuvent être prêtés pour une durée de **6 semaines de date à date, vacances incluses**. Au delà de ce délai, si les usagers ont besoin de plus de temps pour mener son travail, il est impératif de demander une prolongation de prêt auprès de la BDP.

2.3- Le quota de prêt

Pour chaque usagers, il est consenti un prêt maximum de 8 jeux.

2.4- Perte ou détérioration

En cas de perte ou de détérioration des jeux, les usagers s'engagent à racheter les jeux manquants ou défectueux. (Conformément aux conventions conclues entre les différents types d'usagers et le Conseil Général de la Lozère)

A Mende, le